



Pau, le 21 mars 2022

## Édito : nos professions de plus en plus attaquées

La mobilisation du 17 mars revendiquait notamment une augmentation de la valeur du point d'indice. Grâce à notre persévérance, le gouvernement vient de l'accorder, mais "d'ici l'été". Nous exigeons l'ouverture immédiate des négociations sur la revalorisation, a minima à hauteur de l'inflation, avec revoyure en fonction de l'évolution des prix.

Parallèlement, les candidat-e-s à l'élection présidentielle font assaut de propositions, si les plus progressistes annoncent la revalorisation salariale sans contrepartie, les libéraux l'accorderaient mais conditionnellement, accélérant la profonde remise en cause de notre statut de fonction publique, du sens de nos métiers fondés sur la qualification disciplinaire (et non sur la polyvalence des compétences) et des ORS centrées sur la durée de cours hebdomadaire. Le Président candidat va même jusqu'à déclarer qu'il est « difficile de dire qu'on va mieux payer tout le monde, y compris ceux qui ne sont pas prêts à s'engager et à faire plus d'efforts » Le SNES-FSU dénonce des propos scandaleusement insultants pour les enseignant-e-s, et tous les personnels, dont il feint d'oublier qu'elles/ils sortent à peine de deux ans de pandémie, durant lesquels elles ils ont tenu, au fond seul-e-s, la maison de l'EN, dirigé à l'emporte-pièce l'improvisation systématique, par un ministre qui n'a d'autre boussole politique que de mettre chacun-e, prof, élève, EPLE, en concurrence la plus délétère, sacrifiant le Service public, seul vecteur d'émancipation pour tou-te-s.

Plus que jamais, il nous faut continuer de lutter contre cette politique socialement régressive, totalement inique pour la profession !

## Les temps du débat

### Congrès académique

Le Congrès académique du SNES-FSU se tiendra à Lacanau Océan du 6, 14h au 8 avril 2022 (Village de vacances « La forestière », Route du Lion 33680 Lacanau). Modalités d'inscription de vos délégué.es (formulaire ici: [https://bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/formulaire\\_inscription\\_-\\_congres\\_snes\\_avril\\_2022\\_-\\_lacanau.pdf](https://bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/formulaire_inscription_-_congres_snes_avril_2022_-_lacanau.pdf)) à l'intérieur de chaque section d'établissement, S1. C'est en effet par une large représentation que nous resterons représentatif-ve-s de la profession, des réalités de nos métiers, en prise avec les revendications de l'ensemble des personnels.

### Élections présidentielles : le Grand oral des candidat-e-s

Les débats de fond sur l'avenir des collèges et des lycées, leurs enjeux éducatifs pour le prochain quinquennat, n'ont pas ou peu existé dans cette campagne. Le SNES-FSU organise un « grand oral » des représentant-e-s éducation des candidat-e-s (sauf d'extrême droite et ceux impliqués dans des affaires de violences sexistes et sexuelles) sur l'avenir de l'EN.

**Jeudi 24 mars, 17h-20h15, sur Twitter, Facebook, Youtube et Instagram**

Les représentant-e-s des candidats auront 10 mns pour présenter leur projet éducatif. Puis ils répondront aux questions du SNES et à des questions posées en direct par les internautes.

A cette occasion, le SNES-FSU rendra public son manifeste pour le second degré : nos attentes et propositions pour revaloriser les personnels et reconstruire le service public d'Éducation.

## AESH : audience du 10 mars à la DSDEN

Le 10 mars dernier, la FSU 64 a été reçue par le secrétaire général et l'IEN Ecole inclusive secteur Béarn.

**Ont été pointés** les nombreux dysfonctionnements et disparités, d'un PIAL à l'autre : utilisation très disparate des 5 semaines d'activités connexes, changements brutaux d'emplois du temps, non prise en compte des temps de parcours entre deux postes ou des récréations dans l'emploi du temps, AESH qui se voient confiées des missions qui ne sont pas prévues par les textes...

Si vous êtes concerné-es par ce type de dysfonctionnement ou pour toute question, contactez-nous : [snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu)

**Sujets abordés:** formations initiale et continue, affectations et EDT, les Indemnités journalières de Sécurité Sociale, Journées de fractionnement, frais de repas et déplacement, distribution du matériel sanitaire (masques). CR intégral : [Compte-rendu Audience AESH du 10 mars à la DSDEN](#)

Pour que cessent les dysfonctionnements et injustices nombreux subis par les AESH, il est indispensable de les rapporter, pour les dénoncer auprès de la DSDEN : [snes64@bordeaux.snes.edu](mailto:snes64@bordeaux.snes.edu)

## Mutations

### Résultats de l'inter

Nous vous invitons très fortement à formuler des recours (délais de 2 mois) pour contester et demander des explications sur le résultat de votre demande de mutation à l'adresse suivante [emploi@snes.edu](mailto:emploi@snes.edu) ou au 01 40 63 28 60 (permanences de 9 h à 17 h 30). Si vous n'obtenez pas de réponse immédiate, le SNES-FSU vous recontactera.

### Mouvements intra-académiques

#### Calendrier

Saisie des vœux, ouverture de SIAM : **du 15 (12h) au 31 mars 2022 (12h)**.

Téléchargement confirmations demandes de mutation directement sur SIAM :

**1er avril 2022**

Dates-limites :

Retour des confirmations + pièces justificatives : **mardi 5 avril 2022**

Dépôt des dossiers handicap : **mardi 5 avril 2022**

Annulations ou demandes tardives : **mercredi 18 mai 2022**

Affichage des barèmes : **du 6 au 22 mai 2022**

Date limite de contestation des barèmes : **mercredi 18 mai 2022 (minuit)**

Affichage des résultats + RAD TZR : **vendredi 17 juin 2022**

Date limite réception demandes révision d'affectation : **du 17 au 30 juin 2022**

#### Pour vous accompagner

Permanences au S2 : **lundi 28 mars de 14h00 à 17h en présentiel**

Prochaine réunion en visioconférence organisée par le SNES Bordeaux : mercredi 23 mars à 14h (sur inscription à [s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu)).

Vous pouvez contacter un commissaire paritaire en appelant la permanence téléphonique tous les après-midi de 14h à 17h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 14h à 17h- Tél. 05.57.81.62.40

[Réserver en ligne un rendez-vous téléphonique](#)

<https://bordeaux.snes.edu/Prendre-un-RDV-au-tel-ou-sur-place.html>

[Formulaire Fiche - Mouvement intra 2022](#)

[https://bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/formulaire\\_fiche\\_intra\\_2022.pdf](https://bordeaux.snes.edu/IMG/pdf/formulaire_fiche_intra_2022.pdf) à renvoyer au SNES Bordeaux (138 rue de Pessac 33000 Bordeaux)

[Le bulletin du SNES Bordeaux - Spécial intra](#)

[2022 https://bordeaux.snes.edu/private/Bulletin229\\_Suppl\\_%C3%A9ment\\_Intra\\_2022.pdf](https://bordeaux.snes.edu/private/Bulletin229_Suppl_%C3%A9ment_Intra_2022.pdf)

[%C3%A9ment Intra 2022.pdf](#)

Si vous ne parvenez pas à télécharger le bulletin, merci d'envoyer un mail à [s3bor@snes.edu](mailto:s3bor@snes.edu) (en indiquant votre n° d'adhérent)

[POM 2022](#) (Postes Offerts au Mouvement)

<https://bordeaux.snes.edu/private/POM2022.pdf>

## Protocole COVID

Depuis le 14 mars, les collègues et les lycées sont passés en protocole de niveau 1, ce qui implique notamment la fin de l'interdiction du brassage.

### Port du masque

Il n'est plus obligatoire en intérieur, pour les élèves comme pour les adultes. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent le conserver.

Un décret permettra aux préfets de renforcer, si besoin, les mesures sanitaires sur un territoire donné. Ces décisions ne seront pas à la main des chefs d'établissement mais bien des autorités préfectorales.

### Personnels vulnérables

La définition des personnels vulnérables ne change pas et leur situation reste inchangée : s'ils sont en ASA, ils continuent à bénéficier de ce régime d'autorisation d'absences.

Le SNES-FSU est intervenu pour signaler la nécessité de protéger particulièrement les personnels vulnérables. Les autorités sanitaires recommandent le port du masque FFP2 pour les personnes les plus fragiles, il est indispensable qu'elles soient équipées par leur employeur !

### Cas contact (personnels et élèves)

A compter du 21 mars 2022, les cas contacts de plus de 12 ans non vaccinés ne seront plus tenus de s'isoler. Ils respecteront les mêmes règles que les cas contacts présentant un schéma vaccinal complet, à savoir la réalisation d'un autotest à J+2.

### La nécessité des mesures pédagogiques

**Le SNES-FSU a rappelé** la nécessité d'ouvrir rapidement le chantier de la rentrée 2022. La crise sanitaire durable a des conséquences pédagogiques importantes. En collège, comme en lycée, le SNES-FSU exige que des moyens soient dégagés pour travailler sur les fragilités des élèves à la prochaine rentrée et un travail doit aussi s'ouvrir sur les programmes.

Le ministère a une nouvelle fois pris l'engagement d'ouvrir ces discussions. En terme de moyens, pour l'instant, seule la perspective de la reconduction du dispositif « je réussis au lycée » (sur la base d'HSE) semble sur la table.